

Attestation de notes MP Economie et services, modèle intégré, Type « Economie »

(Art. 24 à 28 de l'OMPr 412.103.1 du 24 juin 2009)

Attestation de notes valable depuis les examens de maturité 2018

Domaines	Branches	Note d'école M1 à 0.5	Exa Ecrit (E) à 0.5	Exa Oral (O) à 0.5	Note de l'examen M2 à 0.5	Note de branche NB à 0.5
Domaine fondamental	1. Français	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6$	E	O	$(E+O)/2$	$(M1+M2)/2$
	2. Allemand	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6$	E	O	$(E+O)/2$	$(M1+M2)/2$
	3. Anglais	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6$	E	O	$(E+O)/2$	$(M1+M2)/2$
	4. Mathématiques	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6$	E	-	E	$(M1+M2)/2$
Domaine spécifique	5. Finances et comptabilité	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6$	E	-	E	$(M1+M2)/2$
	6. Economie et droit	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6)/6$	E	-	E	$(M1+M2)/2$
Domaine complémentaire	7. Histoire et institutions politiques	$(S3+S4+S5+S6)/4$	-	-	-	M1
	8. Technique et environnement	$(S1+S2+S3+S4)/4$	-	-	-	M1
Travail interdisciplinaire	9. TIB et TIP	$M1 = (TIB+TIP)/2$	-	-	-	M1
Note globale = moyenne des notes de branche NB, arrondie à 0.1						

Légende du tableau

$S1$ = Note du 1^{er} semestre à 0.5, $S2$ = Note du 2^e semestre à 0.5, ...

Exa = Examen de maturité

TIB = Travail interdisciplinaire dans les branches à 0.5 (moyenne des notes semestrielles des TIB à 0.5)

TIP = Travail interdisciplinaire centré sur un projet à 0.5

Conformément à l'art. 15 al.2 de l'Ordonnance cantonale sur l'organisation de la maturité professionnelle du 10 septembre 2014 :

La procédure de qualification est réussie lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies par les notes finales:

- la note globale, moyenne prenant en compte les notes finales des branches du domaine fondamental, spécifique et complémentaire ainsi que la note finale du travail interdisciplinaire, est égale ou supérieure à 4,0;
- deux notes finales au maximum sont inférieures à 4,0;
- la somme des écarts entre les notes finales de branches insuffisantes et la note de 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale.

Section commerce / Maturités professionnelles

Procédures de qualification pour employé-e de commerce Calcul des notes finales pour la formation élargie / profil M

L'obtention du certificat fédéral de maturité professionnelle présuppose l'obtention du certificat fédéral de capacité.
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 26 septembre 2011 (Art. 44).

	Branches	Note d'école M1 arrondie à 0.5	Note de l'examen M2 arrondie à 0.5	Note de branche NB	Coefficient
Partie école	ICA (examen centralisé en fin de 2 ^e année)	$M1 = (S1+S2+S3+S4)/4$	Ecrit	$NB = (M1+M2)/2$ arrondie à 0.1	1/8
	Economie et Société 1		$(FC^{**} + ED^{**})/2$ arrondie à 0.1	NB = M2	2/8
	Economie et Société 2	$M1 = (FC^{*}+ED^{*})/2$ arrondie à 0.1		NB = M1	1/8
	Langue française			Reprise NBMP	1/8
	Langue allemande			Reprise NBMP	1/8
	Langue anglaise			Reprise NBMP	1/8
	Travaux de projet : Approfondir et relier (A&R) et travail autonome (TA)	$M1 = (m+TA)/2$ arrondie à 0.1 où m = moyenne des A&R à 0.5		NB = M1	1/8
	Note finale = moyenne des notes de branche NB, arrondie à 0.1				

L'examen de fin d'apprentissage partie école est considéré comme réussi si la note finale s'élève au moins à 4,0, si pas plus de deux notes de branche sont insuffisantes et si la somme des écarts négatifs **pondérés** par rapport à la note 4,0 ne comporte pas plus de 2,0 points.

Légende du tableau:

S1 = Note du 1^{er} semestre, S2 = Note du 2^e semestre, ...

FC* = Moyenne des notes des bulletins semestriels en finances et comptabilité

ED* = Moyenne des notes des bulletins semestriels en économie et droit

FC** = Note de l'examen final de maturité en finances et comptabilité

ED** = Note de l'examen final de maturité en économie et droit.

NBMP = Note de branche de la maturité professionnelle (arrondie à 0.5)

A&R et TA sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

TA = reprise de la note TIP de la partie MP

Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale.

Section commerce / Maturités professionnelles

Procédures de qualification pour employé-e de commerce Calcul des notes finales pour la formation élargie / profil M

L'obtention du certificat fédéral de maturité professionnelle présuppose l'obtention du certificat fédéral de capacité.
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 26 septembre 2011 (Art. 44).

Partie Entreprise	Note de branche (NB)	Composition de la note	Arrondie à	Note de branche arrondie à	Coefficient
	STA (Situations de travail et d'apprentissage) UF (Unités de formation) ou CC-CI (Contrôle des compétences)	6 STA 2 UF ou 2 CC-CI	Huit notes de même valeur, arrondies chacune à une note entière ou à une demi-note	une note entière ou demi-note	1/2
	Situations et cas pratiques professionnels	Examen écrit		une note entière ou demi-note	1/4
	Situations professionnelles qui exigent des aptitudes de communication	Examen oral		une note entière ou demi-note	1/4
Note finale = moyenne des notes de branche NB, arrondie à 0.1					

L'examen de fin d'apprentissage partie entreprise est considéré comme réussi si la note finale s'élève au moins à 4,0 et si une note de branche au maximum est insuffisante mais pas inférieure à 3,0.

Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale.